



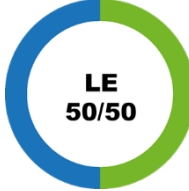







Retournez le formulaire dûment rempli à l'adresse suivante :

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

475, rue du Parvis, Québec (Qc) G1K 9H7 Téléphone : 418.657.4327 Courriel : rrccuq@uquebec.ca

Renseignements sur l'identité du participant			
Prénom et nom de famille		5 premiers chiffres de votre numéro d'assurance sociale	
Adresse		Numéro de téléphone	
Ville	Province	Code postal	
Courriel			
Certificat de naissance du participant			
Certificat de naissance du participant (copie) : <input type="checkbox"/> ci-joint <input type="checkbox"/> à venir			
Il est possible d'utiliser l'âge du conjoint pour diminuer le retrait annuel minimal. Il faut donc que votre conjoint soit moins âgé que vous. Désirez-vous utiliser l'âge du conjoint pour modifier le minimum à retirer? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Si oui, veuillez nous fournir une copie du certificat de naissance de votre conjoint.			
Fréquence de versement du revenu de retraite			
La fréquence de versement disponible est le retrait mensuel ou annuel. Ce choix est à faire au formulaire « Établissement du revenu annuel de retraite » que vous recevrez après l'acceptation de votre adhésion au système de décaissement.			
Coordonnées bancaires – Dépôt direct			
Veuillez nous fournir un spécimen de chèque ou une confirmation de votre institution financière. <input type="checkbox"/> ci-joint <input type="checkbox"/> à venir			
Déclaration du participant			
J'ai pris connaissance des modalités de fonctionnement du système de décaissement au RRCCUQ.			<input type="checkbox"/> Oui
J'ai pris connaissance des informations inscrites au verso de ce formulaire sur les choix de placements possibles et je comprends les risques associés à mon choix d'investissement.			<input type="checkbox"/> Oui
La politique de placement du RRCCUQ a été révisée pour offrir aux participants de nouvelles options de placement et intégrer de nouvelles classes d'actifs afin d'améliorer le profil rendement/risque des portefeuilles du Régime. Ces modifications sont en vigueur à compter de 1 ^{er} juillet 2022. Le choix de l'option de placement n'est pas irrévocable. À partir du 1 ^{er} janvier 2023, vous aurez la possibilité de modifier votre choix de placement une fois par année en complétant simplement le formulaire prévu à cet effet.			
Les cinq options de placements offertes sont détaillées dans la page suivante. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le site Web du Régime (www.uquebec.ca/rrcc) ou communiquer avec la Direction (voir ci-haut pour les coordonnées).			
Je déclare que tous les renseignements fournis sont exacts et complets. Je comprends qu'ils seront traités de façon confidentielle, conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé et aux politiques internes du RRCCUQ.			
Signature du participant		Date	

 <p>LE 100 % CONSERVATEUR</p>	<p>Le fonds 100 % conservateur établit le pôle le plus axé sur la protection de l'épargne. Le rendement annualisé espéré sur 10 ans est de 3,8 %</p> <p>La répartition cible des actifs de ce portefeuille prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 70 % d'investissement en titres à revenu fixe; • 18 % en actions; et • 12 % en placements alternatifs. <p style="text-align: right;">NIVEAU DE RISQUE </p>
 <p>LE 25/75 CONSERVATEUR</p>	<p>La combinaison 25/75 conservateur met l'accent sur la protection de l'épargne à des conditions avantageuses. 25 % de l'épargne sera investie dans le fonds croissance et 75 % sera allouée au fonds conservateur. L'estimation du rendement annualisé espéré sur 10 ans est de 4,3 %.</p> <p>La répartition cible des actifs de ce portefeuille prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 57,5 % d'investissement en titres à revenu fixe • 28,5 % en actions; et • 14 % en placements alternatifs. <p style="text-align: right;">NIVEAU DE RISQUE </p>
 <p>LE 50/50</p>	<p>La combinaison 50/50 propose l'équilibre entre la protection et la croissance de l'épargne. 50 % de l'épargne sera investie dans le fonds croissance et 50 % sera allouée au fonds conservateur. L'estimation du rendement annualisé espéré sur 10 ans est de 4,8 %.</p> <p>La répartition cible des actifs de ce portefeuille prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 45 % d'investissement en titres à revenu fixe • 39 % en actions; et • 16 % en placements alternatifs. <p style="text-align: right;">NIVEAU DE RISQUE </p>
 <p>LE 75/25 CROISSANCE</p>	<p>Selon la combinaison 75/25 croissance, 75 % de l'épargne sera investie dans le fonds croissance et 25 % dans le fonds conservateur. Il s'agit du fonds par défaut du Régime et l'option de placement qui affiche un profil rendement risque semblable au fonds régulier de l'ancienne structure de placement. L'estimation du rendement annualisé espéré sur 10 ans est de 5,3 %.</p> <p>La répartition cible des actifs de ce portefeuille prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 49,5 % d'investissement en actions; • 32,5 % en titres à revenu fixe; et • 18 % en placements alternatifs. <p style="text-align: right;">NIVEAU DE RISQUE </p>
 <p>LE 100 % CROISSANCE</p>	<p>Comme son nom l'indique, le fonds 100 % croissance est le plus axé sur la croissance à long terme de l'épargne. Le rendement annualisé espéré sur 10 ans est de 5,7 %.</p> <p>Pour atteindre cet objectif, la répartition cible des actifs prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 60 % d'investissement en actions; • 20 % en placements alternatifs; et • 20 % en titres à revenu fixe. <p style="text-align: right;">NIVEAU DE RISQUE </p>

Nous avons utilisé une échelle de 1 à 5 pour illustrer le niveau du risque. Le risque et le rendement sont liés. Plus le risque d'un placement est élevé, plus le rendement potentiel est élevé. Un niveau de risque plus élevé indique également une plus grande variabilité dans les rendements obtenus d'une année à l'autre. En période de décaissement, le facteur de protection du capital est important compte tenu des retraits effectués dans le compte qui viennent limiter la capacité de récupérer du rendement à la suite d'une mauvaise année sur les marchés boursiers.

Normalement, le choix de placement dans la phase de décaissement se doit d'être plus prudent que dans une situation d'accumulation d'actifs à long terme. Toutefois, la tolérance au risque diffère d'un participant à l'autre et c'est pour cette raison que le Régime offre différents choix de placement. Il est de votre responsabilité de faire un choix parmi les options disponibles et d'en assumer les risques.

Il importe de mentionner que le participant qui choisit l'option de décaissement doit reconnaître et accepter que les rendements peuvent ne pas être satisfaisants et même négatifs sur une certaine période. Les données sur les rendements espérés ont été calculées par la firme Mercer selon les projections de rendements futurs pour chaque classe d'actif en date du 31 décembre 2021. Il est de la responsabilité du Régime d'offrir aux participants diverses options de placement, mais non de les conseiller à cet effet. Il incombe au participant de se renseigner auprès de professionnels compétents afin de faire un choix éclairé quant à l'option de placement appropriée à sa situation personnelle.

Vous pouvez demander un changement d'investissement une fois par année civile en remplissant le formulaire disponible au site Web : www.uquebec.ca/rcc à la section « 2 fonds 5 possibilités ». Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec la Direction du Régime.